



Paris, le 12 avril 2011

NON

Ce n'est pas aux salariés de prendre en charge les 125 000 € de travaux du restaurant collectif de Paris

Une note au personnel en date du 25 mars relative à la gestion des restaurants d'entreprise d'ANGERS et de PARIS nous informe du changement des sociétés gestionnaires des restaurants sur ces sites.

Concernant le site parisien, la société AVENANCE a été retenue, à compter du 1^{er} avril 2011.

A l'occasion de ce changement, la direction nous indique que « *le coût moyen d'un repas est porté de 8,91 euros à 9,41 euros – soit 5% d'augmentation - le coût moyen à la charge des salariés passant de 3,56 euros à 4,11 euros (un droit d'entrée obligatoire de 1 euro est intégré dans ce tarif).*

Des améliorations sont certes annoncées, notamment l'introduction de produits biologiques qui seront proposés (pain bio, laitages ...) et un repas bio une fois par semaine.

Cependant, il est indiqué que le nouveau coût « *intègre la rénovation de la salle du restaurant d'entreprise* ». Ce nouveau coût – augmentation de **5%** pour les salariés - est également dû à la baisse de la contribution de l'employeur qui passe de **60% à 56%**.

Nous rappelons que nos salaires n'ont été réévalués que de **0,65%** au 15 avril 2010, tandis que la mutuelle a augmenté de **7,5%** au 1^{er} janvier 2011, sans parler du coût de l'énergie, des loyers etc...

